

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 13 FEVRIER 2017 A VOUZIER**

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames Martine BAUDART, Agnès BEGNY, Régine BRUSA, Josette COURAULT, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Christelle HERBAY, Ghislaine JACQUET, Séverine LALLEMENT, Sylvie LEFORT, Patricia LESUEUR, Pascale MELIN, Louissette NOIRANT, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Anne SEMBENI, Andrée THOMAS, Martine VERNEL et Messieurs Michel ADIN, Thierry BAUSSART, Patrick BEBIN, Bernard BIENVENU, Guy BOIZET, Daniel BOUILLON, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Pascal BOXEBELD, Jean BROYER, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Dominique DANNEAUX, Claude DEBOURCES, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Eric DELABRUYERE, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Antonio GOMES, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Yves GUILLAUME, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Bruno JUILLET, Jean-Michel LACATTE, Hervé LAHOTTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Pierre LAURENT-CHAUVET, Patrick LESOILLE, Thierry MACHINET, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Jean-Philippe MASSON , Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Christian MIELCAREK, Jean-Claude MULLER, Christian NICOLITCH, Daniel NIZET, Jacky NIZET, Denis OUDIN, Hubert OUDIN, Guy PAYEN, Jean-Yves PIC, Florent PIERSON, Francis POTRON, Guillaume QUEVAL, Patrick RACOUR, Frédéric RATAUX, Olivier RAULET, Thierry RENAUX, Jean-Pol RICHELET, Dominique ROBIN, Michaël SCHWEMMER, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Vincent THIERION, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Jean-Claude VIELLARD.

**Représentés :** Mesdames Pauline COSSON donne pouvoir de vote à Mme Gislaine JACQUET, Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY, Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR, Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER et Messieurs Claude ADAM donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET, Patrick BROUILLON donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Denis OUDIN, Patrice FERON donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER, Olivier GODART donne pouvoir de vote à Mme Andrée THOMAS, Jean-Marc LOUIS donne pouvoir de vote à M. Frédéric RATAUX.

**Absents Excusés :** Mesdames Marie-Hélène DEVER, Agnès MERCIER et Messieurs Tony BESANCON, René FRANCAERT, Bertrand HAULIN, Raoul MAS, Bruno VALET.

**Absents non excusés :** Mesdames Isabelle BECHARD, Christine DAPPE, Karine PASSERA et Messieurs François BARDIAUX, Bernard BESTEL, Joël CARRE, Eladio CERRAJERO, Thierry CHARTIER, Gilles COLSON, Pierre DEMISSY, Bruno DESWAENE, Christophe DION, Régis GAVART, Vincent GAVART, Bernard GIRONDELOT, Eric HAULIN, Christian HULOT, Didier LANGE, Gilles LEJEUNE, François MEENS, Ludovic PHILIPPE, Eric POU CET, Bruno RAUSSIN, Damien RENARD, Alain SEMBENI, Pierre THIERY, François TORTUYAUX.

**Personnel communautaire :** M. MAKSUD Léo, DGS, Mme ODIENNE Karine, DGA, M. Charles André BESTEL, Responsable des Finances et des Ressources Humaines.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les élus communautaires de leur présence.

Au préalable, il demande aux délégués de respecter un moment de recueillement pour M. René BRUAUX, Maire de Manre, décédé en janvier 2017.



Monsieur Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.



## 1. POINT SUR LES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président présente les décisions suivantes prises par le Bureau par délégation du Conseil communautaire.

### Séance du 05/12/2016

- Approbation des règlements du service de collecte des ordures ménagères et des déchèteries
- Autorisation de demande de subvention au titre de l'ingénierie leader pour l'année 2017
- Attribution du marché « rénovation et extension du parcours ludique et sportif hamac a bonds » au Parc Argonne Découverte à l'entreprise SARL CHIEN NOIR représentant un montant global et forfaitaire de 117 385€ HT, après une procédure de négociation.
- Attribution d'une subvention de 236 € à l'association Les Moissonneurs du Rire pour développer l'accès au divertissement dans les campagnes par le spectacle (théâtre)
- Attribution d'une subvention de 6000 € à l'association pays d'Argonne pour le lancement du 1<sup>er</sup> parcours européen de la Route de Goethe « Campagne de France 1792 » - Grandpré – Aout 2017
- Attribution d'une subvention de 495 € à l'ADIL des Ardennes pour 2016
- Attribution d'une subvention complémentaire de 300 € à l'association les Arts aux Champs pour la manifestation

### Séance du 01/02/2017

- Proposition de renouvellement avec l'Association Culture du Cœur – Octroi de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants gratuites
- Approbation de la convention avec l'association Vouziers Oxygène pour le trail du 1er avril 2017
- Mise en place d'une tarification exceptionnelle au PAD pendant la période du 04/02 au 31/03/17 (- 50 % sur billetterie)
- Attribution du marché « Fournitures de conteneurs aériens d'apport volontaire » à l'entreprise SECAF ENVIRONNEMENT - Prix unitaire par conteneur 1 040 € HT / 1 248 € TTC
- Attribution de subventions pour rénovation de toitures/façades : 2106.46 € pour toiture et 1 086.55 € pour façades
- Approbation des conventions de moyens 2017 avec le FJEP-CS, les Tourelles, le CDIFF, l'ASPV, Forhom Aide aux Victimes et ADIL
- Attribution d'une subvention d'un montant de 200 € à Pays d'Argonne pour le Festival des Bars Bars
- Attribution d'une subvention d'un montant de 250 € à l'association Vouziers Oxygène, avec possibilité de complément en fin d'année
- Approbation de la convention de moyens 2017 avec l'URCA
- Approbation de la convention de moyens 2017 avec l'office de tourisme de l'argonne ardennaise

M. LANTENOIS demande qu'à l'avenir le résultat détaillé des votes en Bureau soit présenté au Conseil communautaire. Le Président en prend note pour application dès les prochaines décisions restituées au Conseil.

## 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/12/2017

M. Thierry DEGLAIRE souhaite savoir pourquoi la demande qu'il a faite au cours de ce conseil et portant sur l'acquisition de boîtiers de vote électroniques n'a pas été inscrite à l'ordre du jour du présent conseil.

Le Président indique avoir reçu également cette demande de la part de M. RENAUX, Maire de Condé les Autry en date du 09/02/2017.

Ainsi, il informe les élus que ce point sera d'abord étudié avec ses vices présidents, en Bureau et ensuite en Conseil communautaire. Par ailleurs, il est nécessaire de réaliser préalablement une étude juridique visant à sécuriser les procédures.

M. Thierry DEGLAIRE rappelle qu'il est intervenu également au cours de ce conseil de fin d'année sur l'achat des bâtiments AMI à Vouziers. Il regrette que ce dossier qui représente une somme conséquente n'ait pas été étudié par la commission des Finances.

M. le Président rappelle que ce dossier a été étudié avec ses vices présidents, le Bureau puis le Conseil. Le dossier relève de la compétence économique de la 2C2A et concerne 100 emplois environ.

Plus aucune remarque n'étant faite, les membres du Conseil communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 14/12/2016, à l'unanimité.

### 1. ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

M. le Président indique que M. COURVOISIER CLEMENT a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire, démission acceptée par M. le Préfet en date du 19/01/2017.

Il exprime respecter cette décision, mais la regretter et remercie M. COURVOISIER CLEMENT pour l'investissement dont il a fait preuve au sein de la collectivité.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection d'un vice-président qui aura lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Monsieur Roland CANIVENQ se propose candidat. Seule sa candidature est enregistrée.

Il se présente en indiquant qu'il est maire de Toges, âgé de 74 ans. Il est investi dans l'association du Souvenir Français et fait partie de la commission Sport, Vie Associative et Culture. Il souhaite poursuivre le travail impulsé par Monsieur COURVOISIER CLEMENT de façon intelligente et au profit du plus grand nombre.

Afin de pouvoir procéder à l'élection, les scrutateurs suivants sont désignés : Madame Suzanne RAULIN, Monsieur Dominique LAMY, Monsieur Guillaume QUEVAL et Monsieur Michaël SCHWEMMER.

Après que le Président ait ouvert la cession de vote, chaque membre du Conseil communautaire a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet :

#### Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins .....	94
Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral).....	01
Nombre de suffrages exprimés .....	74
Majorité absolue.....	38

#### Ont obtenu :

Monsieur Roland CANIVENQ	71 voix
Monsieur Jean Pol RICHELET	2 voix
Monsieur Michel ADIN	1 voix

Monsieur Roland CANIVENQ ayant obtenu la majorité absolue est élu Vice-Président. Il est invité à venir rejoindre la tribune.

### 2. DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA 2C2A AU SEIN DE DIFFERENTES INSTANCES

En suite de la démission de M. COURVOISIER CLEMENT, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la 2C2A au sein des instances suivantes :

Le conseil communautaire décide de manière unanime de désigner les représentants suivants au sein des instances suivantes :

Commission d'appel d'offres 2C2A : Mme MERCIER Agnès ; Membre Suppléant

Comité de direction de l'Office de Tourisme : M. Hubert OUDIN, Membre Titulaire

Conseil d'Administration des Tourelles : M. Roland CANIVENQ, Membre Titulaire

Conseil d'Administration du FJEP CS : M. Roland CANIVENQ, Membre Titulaire

Aucun délégué ne se présente pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale. Il est donc proposé au Bureau Communautaire de trouver un volontaire.

### 3. FINANCES

#### a) Débat d'orientations budgétaires

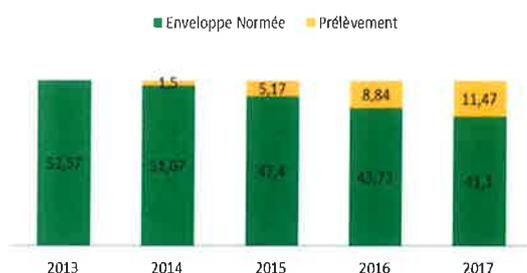
Le débat d'orientations budgétaires débute par un exposé de Léo MAKSUD portant sur le contexte national.

#### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Dans le cadre du plan national d'économies de 50 milliards d'euros pour 2014-2017, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales vont diminuer sur 2017 d'environ 2,6 milliards d'euros.

Cela concerne « l'enveloppe normée » qui s'élevait en 2013 à 52,57 milliards d'euros dont 41,5 Mrd de DGF et 11 Mrd de diverses autres dotations.

Evolution de l'Enveloppe Normée  
(En Mrd d'euros)



La diminution des transferts financiers aux collectivités prend la forme d'un prélèvement sur les recettes. Celui-ci a néanmoins été divisé par 2 pour le bloc communal sur l'année 2017, soit une baisse de 1,035 Milliards d'euros au lieu de 2,071 prévu initialement au niveau national.

Pour la 2C2A, cela équivaut à une augmentation du prélèvement de 40 000€ pour 2017 au lieu de 80 000€ initialement prévu.

Pour la 2C2A, le prélèvement est le suivant :

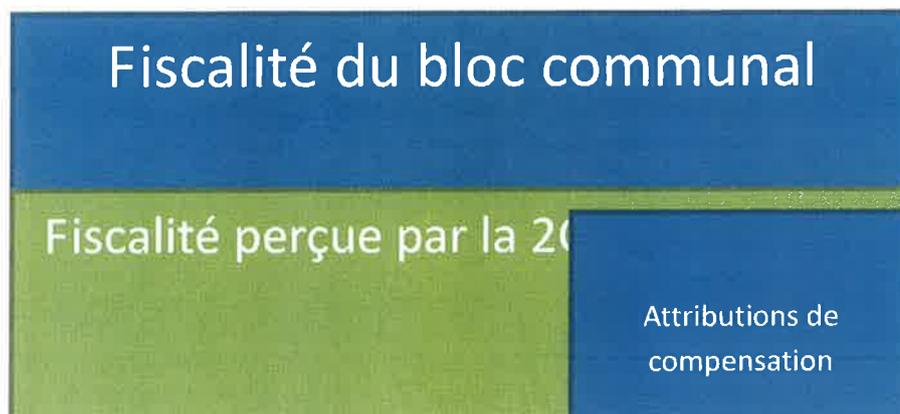
Année	2014	2015	2016	2017
Prélèvement DGF en €	-32 337	-111 408	-192 772	- 232 820

Parallèlement à cela, le niveau de DGF affecté aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) reste identique au niveau national. Or, la loi Notre, ainsi que la réforme de la carte intercommunale (qui a contribué à une diminution importante du nombre d'EPCI), ont généré une augmentation du coefficient d'intégration fiscal (CIF) moyen des EPCI français.

Or, plus un EPCI a un CIF élevé, plus il touche de DGF. L'enveloppe globale restant la même, il faut, pour maintenir un même niveau de dotations un CIF de plus en plus élevé. Ainsi entre 2015 et 2016, la 2C2A a perdu 45 000€ de dotations de par la non augmentation de son coefficient d'intégration fiscale.

Pour rappel, le coefficient d'intégration fiscal correspond à la formule suivante :

$$CIF = \frac{\text{fiscalité de l'intercommunalité} - \frac{1}{2} \text{ de la DSC} - \text{attributions de compensation}}{\text{Fiscalité de l'intercommunalité et des communes membres}}$$



Il s'agit de la part en vert du schéma ci-dessus, à savoir la proportion de la fiscalité perçue par la 2C2A diminuée des reversements aux communes sur la fiscalité totale du bloc communal.

Il est donc vital, afin que la 2C2A ne voie pas son montant de DGF diminuer fortement, que le CIF du territoire augmente. Cela passe par 3 biais possibles :

- Des transferts de compétences
- Une hausse coordonnée des taux intercommunaux couplée avec une baisse des taux communaux
- La mutualisation dont la refacturation aux communes se fait via l'attribution de compensation.

#### La Péréquation

- Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) correspond à une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Certains ensembles intercommunaux sont donc contributeurs et d'autres sont bénéficiaires. La 2C2A est bénéficiaire du FPIC.

Doté d'un montant de 150 millions d'euros à sa création en 2012, il était prévu initialement qu'il monte en puissance progressivement jusque 2017. Son montant restera cependant identique cette année à celui de 2016, soit 1 milliard d'euros. Il est perçu par l'ensemble du bloc communal, c'est-à-dire à la fois l'intercommunalité et les communes. Le territoire de l'Argonne Ardennaise est bénéficiaire de ce fonds.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant perçu par la 2C2A (en €)	24 210	78 637	132 194	174 216	223 353	???

La refonte de la carte intercommunale de 2017 aura un impact significatif pour l'ensemble des territoires. En absence de simulation fiable, il est donc difficile d'estimer le montant du FPIC que percevra la 2C2A en 2017 même si le montant alloué au niveau national reste identique.

- Par ailleurs, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sera réduit en 2017 pour atteindre le montant de 389 M€ au niveau national (soit une baisse de 34 M€). Pour la 2C2A, cela équivaudra à une baisse de 26 750 € pour un Fonds passant de 334 350€ en 2016 à 307 600€ en 2017. Cette baisse risque de se poursuivre les années suivantes.

#### Rétrospective financière et éléments de prospective

##### Analyse rétrospective

Une analyse financière rétrospective étudie l'évolution des finances de la 2C2A sur les 5 dernières années. Elle comporte plusieurs étapes :

- Analyse des dépenses et des recettes

- Suivi des investissements
- Evolution de la dette et des équilibres financiers
- Suivi des ratios financiers

Elle concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire l'ensemble des budgets à l'exception du budget déchets ménagers, qui est dans l'obligation de s'autofinancer indépendamment du budget principal.

L'opération Natura 2000 est également retirée lors de l'analyse car elle est intégralement financée par l'Etat et l'Europe et engendrerait des écarts annuels ne reflétant pas une évolution de la situation financière de la 2C2A.

	2012	2013	2014	2015	2016
Total recettes réelles (en €)	3 138 036,14	3 400 942,63	3 572 079,22	3 987 764,48	3 924 200,57
Total dépenses réelles (en €)	1 815 362,21	2 024 657,91	2 209 497,82	2 381 153,67	2 631 664,18
Epargne de gestion (en €)	1 322 673,93	1 376 284,72	1 362 581,40	1 606 610,81	1 292 536,39
Frais financiers	89 767,54	129 377,03	179 018,33	202 006,17	184 215,00
Epargne brute (en €)	1 232 906,39	1 246 907,69	1 183 563,07	1 404 604,64	1 108 321,39
Remboursement capital	578 273,90	685 716,81	467 996,43	423 761,67	435 956,17
Epargne nette (en €)	654 632,49	561 190,88	715 566,63	980 842,97	672 365,22
en cours de dette	3 373 038,85	3 837 322,04	5 369 325,61	4 945 563,93	4 509 607,76
Taux d'épargne nette	0,21	0,17	0,20	0,25	0,17
En cours de dette (en années)	2,74	3,08	4,54	3,52	4,07

On observe une baisse des recettes de fonctionnement (-1.60%) et ce malgré l'encaissement de la redevance d'occupation de la piscine (+99 000 euros). Cette baisse s'explique en partie par la baisse des subventions perçues, mais surtout par la diminution des dotations versées par l'Etat (-125 000€ de DGF en 2016 ! dont 80 000€ de prélèvement et 45 000€ de baisse de dotation).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 250 000 euros. Cela s'explique par la subvention de fonctionnement versée dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la piscine.

Les frais financiers sont en diminution suite aux remboursements des emprunts en cours.

L'épargne nette est donc plus basse en 2016 que l'année précédente, mais reste avec 672 000€ à un niveau satisfaisant.

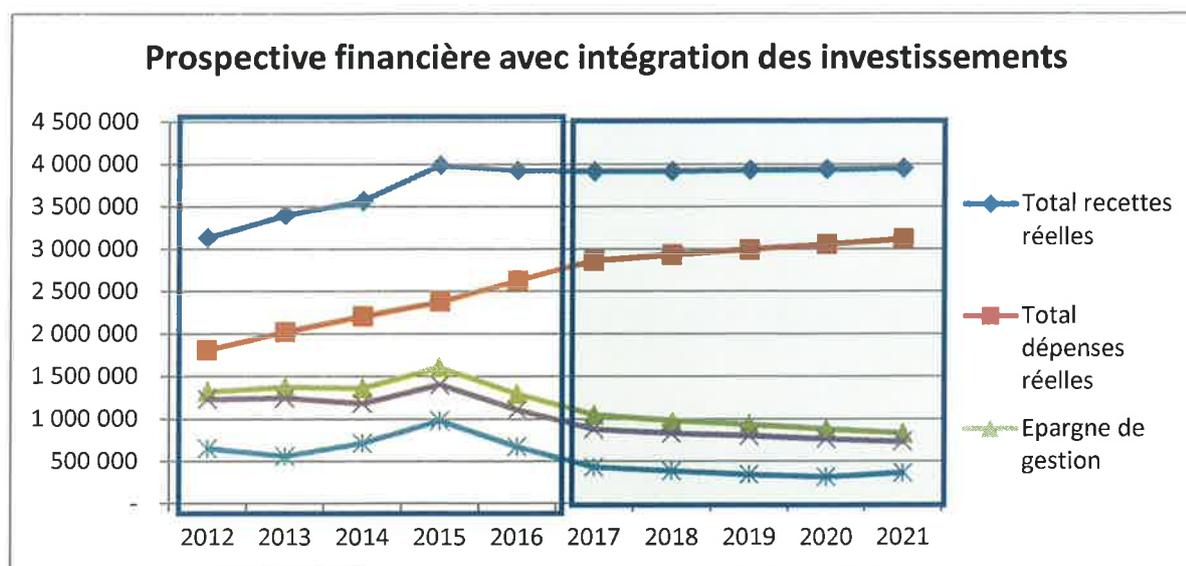
### Analyse prospective

Une analyse financière prospective étudie l'évolution potentielle des finances de la collectivité sur les prochaines années. Elle ne peut prévoir de façon exacte l'évolution des ratios financiers mais permet d'appréhender l'impact des investissements et actions programmées sur les finances de la 2C2A.

Dans le cas présent, cela permet surtout d'analyser les principales évolutions des prochaines années sur la 2C2A, à savoir:

- Le coût de fonctionnement du centre aquatique communautaire
- La baisse des dotations de l'Etat
- Les nouvelles compétences liées à l'urbanisme

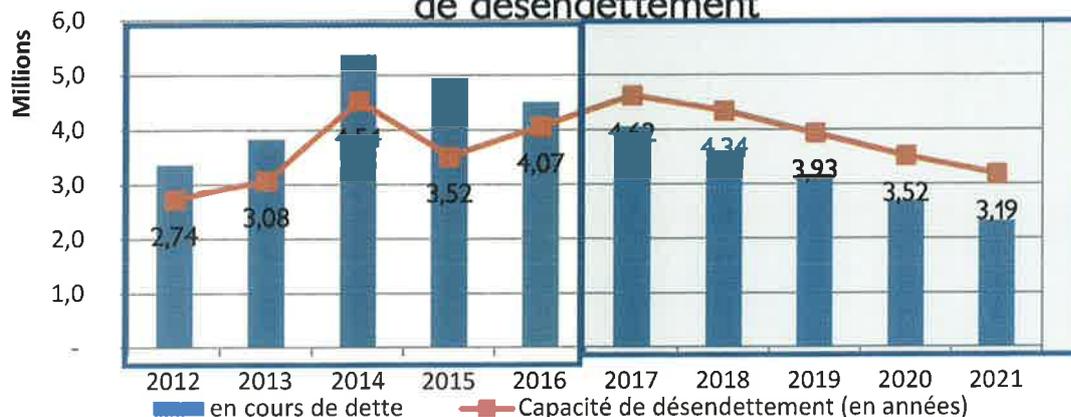
Comme l'analyse rétrospective, elle concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire l'ensemble des budgets à l'exception du budget déchets ménagers, qui est dans l'obligation de s'autofinancer indépendamment du budget principal. L'opération Natura 2000 est là aussi retirée de l'analyse.



L'analyse prospective démontre une diminution importante de l'épargne nette sur 2017, puis plus modérée pour atteindre 312 000€ en 2020. Ce montant constitue la capacité d'autofinancement de la 2C2A à cette date et correspond à un taux d'épargne nette de 8 à 9%. C'est une situation financière saine, mais avec une marge de manœuvre limitée, notamment au regard des investissements à venir (très haut débit par exemple). Par ailleurs, c'est une situation financière qui pourrait rapidement être dégradée si :

- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle venait à diminuer fortement ou à disparaître (307 000€)
- La Baisse de la DGF venait à se poursuivre à partir de 2018
- La 2C2A venait à perdre la DGF bonifiée s'il n'y a pas de prise de compétence eau/assainissement
- L'effort fiscal de la 2C2A qui est actuellement de 1,02 venait à descendre en dessous de 1. Cela pourrait rendre le territoire inéligible au FPIC et faire perdre 222 000€ à la 2C2A (et 362 000€ aux communes de l'Argonne Ardennaise)

## Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



L'encours de dette est pour sa part sous contrôle avec une capacité de désendettement qui ne devrait pas dépasser les 5 années. Traditionnellement, un ratio situé sous les 10 ans est considéré comme satisfaisant.

Débat :

M. Frédéric MATHIAS indique qu'à partir de 2021, la 2C2A devrait bénéficier de recettes supplémentaires liées à l'IFER (éoliennes) et s'interroge sur le montant prévisionnel de celles-ci.

M. le Président estime ce montant à 400 000 euros environ à partir de 2022 plus probablement.

M. MAKSDUD ajoute qu'un vrai risque de diminution ou de suppression du FDPTP existe représentant un potentiel de perte de 300 000€.

M. LAHOTTE souhaite une précision sur les conditions d'octroi de la DGF bonifiée. Dans les communes, la DGF est liée à l'effort fiscal et à la longueur de voirie. La DGF bonifiée pour la 2C2A n'est-elle liée qu'au Coefficient d'Intégration Fiscale ? La dimension géographique de notre intercommunalité est importante. Un critère prend-il cet aspect en compte pour la DGF bonifiée ?

M. MAKSDUD indique qu'il y a 2 leviers à distinguer :

- La bonification de la DGF (200 000€ pour la 2C2A) qui est liée à l'exercice par l'intercommunalité d'un certain nombre de compétences
- Le coefficient d'intégration fiscal qui module le montant des 3 parts rentrant dans le calcul de la DGF : une part fixe, une part liée au potentiel financier et une part éventuelle de bonification. Une hausse du CIF impacte positivement le montant de ces trois sous-parties et donc le montant de la DGF.

Il ajoute que pour la dotation des intercommunalités, seuls des critères de ressources sont pris en considération alors que pour la DGF des communes, des critères de charges dont le linéaire de voirie sont intégrés.

M. LAHOTTE regrette que le législateur ne tienne pas compte des charges de l'intercommunalité.

M. le Président rappelle qu'il faudrait 2 à 3 compétences supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour garantir le droit à la DGF bonifiée.

M. LANTENOIS demande quelles sont les compétences envisagées.

M. le Président indique que l'anticipation de la prise de compétence Eau Assainissement est une piste. La compétence GEMAPI va obligatoirement devenir communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle va être difficile à mettre en œuvre sur notre territoire.

Enfin, il annonce que la compétence Scolaire est la compétence qui boosterait considérablement la DGF de la 2C2A. Aujourd'hui, les SIVOM exercent cette compétence mais leur avenir est incertain.

Enfin, le financement du SDIS par l'intercommunalité permettrait d'améliorer le CIF. Cette piste est explorée également.

La réflexion est impérative dans la mesure où l'enveloppe globale à l'échelle nationale n'évolue pas. La part réservée aux intercommunalités qui ne bougent pas baisse au profit des autres.

M. LAURENT CHAUVET souhaite que les élus ne perdent pas de vue qu'il s'agit de diminuer la dette nationale. Le projet de loi sur la DGF pourrait changer le cours des choses.

M. le Président rappelle que les dernières orientations connues pénaliseraient les intercommunalités rurales. Par ailleurs, il rappelle que les collectivités contribuent à 30% du programme d'économie nationale alors qu'elles ne pèsent qu'à hauteur de 9 % sur la dette nationale.

Mme LEFORT intervient pour exprimer sa colère quant au devenir des communes menacé par l'intercommunalité qui prend leurs compétences.

M. le Président rappelle que la loi NOTRe confie la compétence Eau de manière obligatoire aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il rejoint Mme LEFORT sur la menace faite aux communes et l'invite à s'entretenir avec ses parlementaires. L'avenir est aux intercommunalités mais aussi aux communes plus fortes, c'est-à-dire aux communes nouvelles.

Enfin, il ajoute pour répondre à Mme LEFORT que les compétences prises par l'intercommunalité n'ont pas été retirées aux communes, qui étaient exercées par d'autres structures (type SICROM) ou non exercées.

M. LANTENOIS demande si la compétence Eau Assainissement permet de prendre en option la compétence Eaux Pluviales.

Le Président souligne que l'eau pluviale fait partie automatiquement de la compétence Assainissement collectif.

M. MATHIAS souhaite des précisions sur le FPIC et l'effort fiscal.

M. MAKSUD indique que le FPIC est perçu à hauteur de 38 % par l'intercommunalité et de 62% par les communes. Le Président rappelle que la 2C2A s'est engagée à reverser en totalité la part aux communes, ce qui n'est pas le cas dans tous les territoires.

### *Orientations budgétaires 2017*

M. Charles André BESTEL est chargé de présenter les orientations budgétaires issues des travaux des commissions.

#### **A) Fonctionnement**

##### **❖ Budget Général**

Il est prévu une hausse des charges de personnel de 52 500€ comme suit :

- Hausse de 2% de manière structurelle : 17 000€
- Embauche d'un chargé de mission PLUI dans le cadre de la prise de compétence : 30 000€
- Mise en place d'une prise en charge employeur pour une prévoyance : 5 500€

L'évolution des recettes n'est pas en faveur de la 2C2A (-81 250€) :

- Baisse de la DGF : -40 000€
- Baisse de la CVAE : -23 000€
- Baisse de la FDPTP : -26 750€
- Revalorisation des bases d'imposition : + 8 500€

Les commissions ont effectué les demandes suivantes :

-Actions déjà existantes ou déjà engagées :

Projet	Commission	Détail des actions	Montant net
Programme d'intérêt général	Travaux	Participation à l'étude pré -opérationnelle	2 138 €
Aide à la réhabilitation de logements	Travaux	Programmes Toitures/façades et habiter mieux	50 000€
Etude voie verte		Maitrise d'ouvrage départementale	35 496€
Subvention FISAC (ORAC)		Coût : 116 800 Recettes : 116 800	0
Diagnostic local de santé	Aménagement du territoire	Coût : 30 000 Recettes : 15 000	15 000€
<b>Total</b>			<b>102 634€</b>

-Nouvelles demandes :

Projet	Commission	Détail des actions	Montant
Portail internet du Territoire	Tourisme et Communication	Refonte du site internet	25 000€
Logiciel Urbanisme	Travaux	Logiciel	20 000€ avec 50% DETR
SCOT Sud Ardennes	Aménagement du Territoire	Participation annuelle	A définir
Enveloppe soutien vie associative	Sport, vie associative, culture	Aide ponctuelle	10 000€ supplémentaire dont 5 000€ pour FJEP, 3 300€ spectacle de marionnettes (Les Tourelles) et 1 700€ pour le dispositif de soutien ponctuel
Aire d'accueil des gens du voyage	Travaux		1 700€
Travaux dans logements communautaires	Travaux	Nettoyage et réparations diverses	8 000€ + devis en attente pour le logement de Rémonville
Remplacement matériel – Service technique		Remplacement matériel vieillissant	4 900€
Etude pour le changement de		Evolution du mode de	A définir

gouvernance du PAD		gouvernance du PAD	(25 000€ maximum)
<b>Total</b>			<b>84 600€</b> Maximum (hors très haut débit)

A cela, il convient d'ajouter le financement du très haut débit, projet porté par le Conseil Régional du Grand Est pour un montant de 2 783 250€ sur une durée de déploiement de 6 ans.

M. MAKSUD précise que l'étude pour la gestion du PAD proposée pour 2017 consiste à définir une structuration juridique plus efficiente pour la gestion d'un tel site, à réaliser des scénarios financiers, tout en envisageant également des perspectives de gestion groupée à l'échelle d'un territoire plus large.

#### ❖ Parc Argonne Découverte

Résultat net de 2012 à 2016 :

	2012	2013	2014	2015	2016
Charges générales	185994,81	233805,48	248833,78	274501,36	262566,09
Charges de personnel nettes	235945,88	219070,55	233925,17	262856,1	294828,39
Charges d'exploitation	421940,69	452876,03	482758,95	537357,46	557394,48
Chiffre d'affaires + subventions	305290,6	352112,91	391477,59	476528,73	497636,63
Résultat net d'exploitation	-116650,09	-100763,12	-91281,36	-60828,73	-59757,85

La tendance d'amélioration du résultat d'exploitation se poursuit en 2016, même si plus faiblement que les années précédentes, malgré une météo compliquée sur le mois de juillet et un recul du chiffre d'affaires des sites touristiques au niveau national.

Le déficit lié à l'investissement (delta d'amortissement entre investissements et subventions) est pour sa part stable autour de 206 000€ sur l'année 2016

Evolution des charges de fonctionnement pour 2017 :

Charges générales	Montant	Commentaires
Charges de Personnel	-5 090	Passage à 80% responsable
	22 000	Poste d'animalier : passage d'un contrat aidé vers un contrat classique (suite arrêt dispositif des emplois d'avenir)
	13 400	Embauche saisonnier supplémentaire
	6 640	Augmentation masse salariale 2%
	3 500	Heures supplémentaires
	2 500	Prévoyance
Frais de télécommunication	-450	Renégociation contrats Orange
Autres matières et fournitures	5 000	Augmentation des achats en boutique suite à l'augmentation des ventes
<b>Total</b>	<b>47 500</b>	

La hausse des tarifs votée en Bureau Communautaire pour l'année 2017 permettra de couvrir cette augmentation de charges à hauteur de 36 500€.

*Evolution des investissements :*

<b>Dépenses</b>	<b>118138</b>
Mobilier et matériel restaurant	8000
enclos genettes	5000
sono loup	3600
parc à lapin	500
volière supplémentaire (Grands Ducs)	7000
caisse enregistreuse / logiciel	3500
poubelles	800
panneaux	2000
aménagement maison du conte	2000
matériel d'entretien	1000
Rénovation mission chercheur et bancs	11288
Bancs	
Projet ruches	1000
Parc à loups arctiques	60000
Volières	5000
Portes blindées (remboursement assurance)	6400
Vidéosurveillance (remboursement assurance)	1050
<b>Recettes</b>	<b>55450</b>
LEADER + Région + Etat + CD08	48000
Remboursement assurance	7450
<b>Cout global</b>	<b>62688</b>

Le plan d'investissement 2017 du PAD comprend comme projet principal la réalisation d'un enclos pour des loups arctiques.

#### ❖ Pépinière d'entreprise

Le coût annualisé de la pépinière se situe autour de 50 000€, y compris les amortissements. Aucun changement notable n'est à prévoir sur 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 4 des 5 cellules sont occupées par des entreprises.

#### ❖ Zones d'activité

En 2016, plusieurs parcelles ont été vendues à 3 entreprises sur la zone d'activités de Buzancy pour un montant total de 206 516,80€

En 2017, les frais d'entretien des zones seront réduits de l'ordre de 11 000€ grâce:

- Aux prestations de fauchage qui feront l'objet d'une vente du foin en l'échange du fauchage pour 50€/ha pour les zones d'activités
- A la réalisation en interne des prestations d'entretien auparavant prestées

En 2017, la taxe foncière devrait baisser sensiblement sur la zone de Buzancy suite aux ventes de terrains.

## ❖ Budget Piscine

Dépenses		Recettes	
Subvention au délégataire	583 365,00	Redevance occupation	200 168,00
Accès scolaires	34 500,00		
<b>Coût total</b>	<b>617 865,00</b>		<b>200 168,00</b>
	<b>Coût total 2C2A 2017</b>	<b>417 697,00</b>	
	Coût 2016	408 397,51	
	Coût 2015	239 075,45	

Le coût de fonctionnement de la piscine s'élèvera à 417 697€ pour 2017 y compris l'accès des primaires et des collèges du territoire.

M. LAURENT CHAUVET demande si des opérations prévues en 2017 ne pourraient pas être reportées de manière à réduire les dépenses.

M. le Président répond que l'ensemble des actions proposées peuvent être financées par la 2C2A. Il s'agit ici d'orientations qui auront leur traduction en budget.

## b) Autorisation d'inscription de crédits dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs

M. Charles André BESTEL indique que la collectivité peut avant le vote du budget décider :

- D'engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
- De liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement prévus par l'autorisation de programme
- D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Il est donc nécessaire, afin de pouvoir engager et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, de procéder au vote d'une délibération autorisant l'inscription de crédits en dépenses d'investissement ; les montants inscrits ne pouvant pas dépasser 25% des montants votés lors des budgets de l'année précédente.

Le Conseil Communautaire est donc invité à autoriser le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au BP 2017, comme suit :

Au Budget Général

Chapitre / article	Libellé	Autorisation 2017	Commentaires
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000</b>	
2033	Frais d'insertion	1 250	
2051	Concessions et droits similaires	8 750	Site Internet, brevets...
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>53 575</b>	
2041412	Bâtiments et installations	2 875	Subventions ORAC
20421	Biens mobiliers, matériel et études	38 200	
20422	Bâtiments et installations	12 500	Habiter mieux, toitures-façades
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 750</b>	

21732	Immeubles de rapport	5 000	Logements communautaires
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000	
2184	Mobilier	1 250	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500	Divers, matériel service technique

## Au Budget PAD

Chapitre / article	Libellé	Autorisation 2017	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	1 750	
2031	Frais d'études	1 000	
2033	Frais d'insertion	500	
2051	Concessions et droits similaires	250	
21	Immobilisations corporelles	28 250	
2138	Autres constructions	19 500	Investissements plan de financement 2017
2188	Autres immobilisations corporelles	8 750	

## Au Budget Déchets Ménagers

Chapitre / article	Libellé	Autorisation 2017	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	1 875	
2033	Frais d'insertion	625	
2051	Concessions et droits assimilés	1 250	
21	Immobilisations corporelles	28 750	
2182	Matériel de transport	2 500	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 250	
2188	Autres	25 000	Achat bacs, conteneurs...

## Au Budget Pépinière d'entreprises

Chapitre / article	Libellé	Autorisation 2017	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	3 375	
21318	Autres bâtiments publics	3 375	

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité d'autoriser l'inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote des Budgets Primitifs telle que présentée.**

## a) Modification de l'AP/CP Piscine

M. Charles André BESTEL rappelle que les AP/CP se composent :

- D'une autorisation de programme, qui constitue la limite supérieure des dépenses pour le financement de l'investissement
- Des crédits de paiement qui constituent la limite des dépenses pouvant être engagées pendant l'année

Des AP/CP ont été votées en 2013 au démarrage des travaux du centre aquatique communautaire. Aujourd'hui il est nécessaire de réaffecter en 2017 les crédits qui seront non dépensés en 2016. Cela permettra dès début 2017 de payer les travaux du centre aquatique dans la limite du montant inscrit dans les crédits de paiement « 2017 ».

Proposition de modification de l'AP/CP					
	AP	2014	2015	2016	2017
Vote initial: 18 décembre 2013	7 150 000,00	4 500 000,00	2 650 000,00	0	0
Modification n°1 : 11 février 2015	0	-4 003 534,39	4 003 534,39	0	0
Modification n°2 : 15 décembre 2015			-2 853 534,39	2 853 534,39	0
Proposition de vote 13/02/2017	0	0	-561 144,49	-167 740,62	728 885,11
Total	7 150 000,00	496 465,61	3 238 855,51	2 685 793,77	728 885,11

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité de modifier l'AP / CP du Centre aquatique communautaire telle que présentée.**

**b) Versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy au titre de 2017**

M. Iéo MAKSUD rappelle que le Conseil Communautaire, en date du 8 octobre 2009, a accepté le principe d'attribuer un fonds de concours à la commune de Buzancy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ce, durant 10 ans, selon un échéancier dégressif.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le versement annuel fasse l'objet d'accords concordants du Conseil communautaire et du Conseil municipal de Buzancy.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Buzancy, pour 2017, à hauteur de 1 989,21€

Il rappelle également que les versements pour les deux dernières années seront de 1 326,14€ pour 2018 et de 663,07€ pour 2019.

**Le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité d'accepter le versement d'un fonds de concours à la commune de Buzancy pour 2017 d'un montant de 1 989,21 euros.**

**4. SEEA : et Approbation du pacte d'actionnaires de la SEEA**

**a) Approbation du projet de modification statutaire relatif au nombre de sièges d'administrateur attribué aux collectivités locales actionnaires – Désignation des représentants de la 2C2A au sein de la SEEA**

Le Président indique que la 2C2A a fait une proposition d'achat des parts détenus par la ville de Vouziers, laquelle a accepté.

Le capital social de la société a augmenté, passant de 2 166 120 euros à 3 186 120 euros.

Les collectivités territoriales représentent 66,74 % et les autres actionnaires 33,26 %.

Ainsi, 12 sièges sont attribués statutairement aux collectivités territoriales et non pas 14 comme cela a été prévu par l'assemblée générale de la SEEA du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver la modification statutaire fixant à 12 le nombre de sièges attribués aux collectivités territoriales actionnaires sur les 18 qui composent le conseil d'administration.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire APPROUVE le projet de modification statutaire relatif au nombre de sièges d'administrateurs attribué aux collectivités locales actionnaires.**

Par ailleurs, il est nécessaire de désigner un représentant de la 2C2A au sein du Conseil d'Administration et un représentant et son suppléant au sein de l'Assemblée Générale.

M. Yann DUGARD, Vice-Président en charge du développement économique se déclare candidat. M. SIGNORET se déclare candidat à sa suppléance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne M. Yann DUGARD, représentant au sein du Conseil d'Administration et de l'assemblée Générale et M. Francis SIGNORET, suppléant au sein de l'Assemblée Générale.

#### b) Approbation du pacte d'actionnaires de la SEAA

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Consignations a participé à l'augmentation du capital social à hauteur de 464 040 euros et a, dans ce cadre, souhaité que son apport soit accompagné d'un pacte d'actionnaires. Celui-ci traduit les engagements des actionnaires à contribuer au développement économique local par une mobilisation de capitaux et de moyens et notamment, d'organiser des règles d'engagement des projets et de rémunération des actionnaires si la situation financière de la société le permet.

Ainsi, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce pacte d'actionnaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire APPROUVE le pacte d'actionnaires de la SEAA tel que présenté.

- Désignation d'un délégué représentant la 2C2A au sein de la commission consultative paritaire pour la mise en cohérence des réseaux de distribution d'énergie

M. Léo MAKSUD indique que la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes est tenue de mettre en place une commission consultative paritaire qui comprend l'ensemble des EPCI totalement ou partiellement inclus dans son périmètre.

Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. Pour exemple, elle sera invitée à remettre un avis sur un réseau de bornes électriques et vise à mettre en cohérence les réseaux au niveau de son territoire.

En conséquence, la 2C2A est invité à désigner un membre représentant qui siègera au sein de cette commission consultative paritaire.

Il est précisé que cette personne ne devra pas être déjà déléguée auprès de la Fédération.

M. Dominique LAMY fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, et décidé unanimement le vote à main levée, le Conseil Communautaire DESIGNNE M. Dominique LAMY représentant de la 2C2A au sein de la commission consultative paritaire mise en place par la SEAA.

## 5. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

### a) Proposition de participation en prévoyance

M. Léo MAKSUD expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les collectivités et leurs établissements publics peuvent verser une participation à leurs agents qui souscrivent à des contrats de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance). Ce dispositif est facultatif tant pour les collectivités que les agents.

La participation par la collectivité vise deux objectifs principaux :

- Développement du dialogue social
- Attractivité de la collectivité

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de verser une participation de 18 € / agent au titre la prévoyance : garantie maintien de salaire couvrant les risques incapacité, invalidité et décès. Celle-ci permet aux agents de bénéficier d'une assurance de rémunération en cas d'arrêt pour lequel les droits à rémunération sont modifiés.

A l'heure actuelle, une vingtaine d'agents ont souscrit une assurance dite de « Garantie Maintien de Salaire ». En mettant en place ce dispositif de participation, la 2C2A permet aux agents de bénéficier d'un taux moindre et d'une cotisation diminuée de 18 €.

Le cout maximum pour la 2C2A dans l'hypothèse où l'ensemble des agents souscriraient un contrat est de 8 640 EUROS.

M. LAHOTTE demande s'il s'agit de la participation au titre de la complémentaire santé.

M. MAKSUD répond par la négative. La 2C2A pourrait participer également à ce titre mais ici il s'agit d'une assurance en cas de perte de salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de participer à la prévoyance Garantie Maintien de Salaire à hauteur de 18 euros / agent et CHARGE le président de signer tous les actes à intervenir.

#### b) Mise à jour du tableau des effectifs

Lors du Conseil communautaire du 22/06/16, le tableau des effectifs au 22/06/16 a été approuvé en pointant des postes à supprimer.

Le comité technique placé auprès du Centre de Gestion en a donc été saisi et a remis un avis favorable pour 8 postes et un avis défavorable pour 1 poste (adjoint administratif 1ere classe à temps non complet).

Aussi, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs pour tenir compte de la suppression de ces 9 postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE le tableau des effectifs tel que figurant en annexe.

#### 6. QUESTIONS DIVERSES

M. SIGNORET a annoncé un prochain conseil communautaire le **6 mars prochain à 19h30** consacré à la prise de compétence anticipée Eau / Assainissement. Néanmoins, compte tenu de l'importance du dossier, et de la volonté d'associer en amont l'ensemble des acteurs du territoire, il a été décidé que la 2C2A puisse, préalablement, rencontrer l'ensemble des conseillers municipaux de l'Argonne Ardennaise. Ce conseil aura donc lieu à une date ultérieure.

Le Conseil communautaire dédié au vote du budget se tiendra le **12 avril à 19h30**.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Président lève la séance à 21H20

Fait à VOUZIERS, le **22 FEV. 2017**  
Le secrétaire de séance,

Gérard DEGLAIRE

Le Président,



Francis SIGNORET



## ANNEXE

**Tableau des emplois au 13/02/2017**

Fonction	Grade	Catégorie	Statut	Quotité
<b>Administration Générale</b>				
Chargé de communication	Attaché	A	NT CDI	TC
Développeur économique	Attaché	A	NT	TC
Responsable financier	Attaché	A	T	TC
Chargé de mission LEADER	Attaché	A	NT CDI	TC
Direction administrative - Marchés publics et affaires juridiques	Attaché	A	NT	TC
DGA	Rédacteur principal de 1ère classe	B	T	TC
DGS	Emploi fonctionnel de DGS	A		TC
Natura 2000	Technicien	B	NT	TC
Agent suivi budgétaire	Adjoint administratif	C	T	TC
Agent de suivi financier	Adjoint administratif	C	T	TC
Assistant direction / Ressources Humain	Adjoint administratif	C	T	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif	C	T	TC
Secrétaire	Adjoint administratif	C	T	TC
Technicienne Habitat et travaux	Adjoint technique	C	T	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	T	TNC (28h)
Animateur RAM	Adjoint animation	C	T	TC
Service Technique Mutualisé	Adjoint technique	C	T	TC
Agent d'accueil MSAP	Adjoint administratif	C	T	TC
Gestionnaire LEADER/HABITAT	Adjoint administratif	C	Stagiaire	TC
Chargé de mission LEADER	Attaché	A	NT	TC
<b>Parc Argonne Découverte</b>				
Responsable exploitation	Attaché	A	NTCDI	TC
Chargé de mission Nature	Attaché	A	NT	TC
Fauconnier	Technicien	B	NT	TC
Responsable restauration PAD	Technicien	B	NT	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif	C	T	TC
Soigneur Animalier	Technicien	B	NT	TC
Soigneur animalier animateur	Emploi d'avenir			TC
Agent technique	Emploi d'avenir			TC
<b>Environnement</b>				
Agent technique	Adjoint technique	C	T	TC
Responsable exploitation	Agent de maîtrise principal	C	T	TC
Animatrice PREVENTION	Technicien	B	NT	TC
Chauffeur	Agent de maîtrise	C	T	TC
Chauffeur	Adjoint technique principal 2ème cl	C	T	TC
Rippeur	Adjoint technique	C	T	TC
Rippeur	Adjoint technique	C	T	TC
Rippeur / Gardien déchetterie	Adjoint technique	C	T	TC
Rippeur / Gardien déchetterie	Adjoint technique	C	T	TC
Aire d'accueil	Adjoint technique	C	T	
Gardien déchetterie	Adjoint technique	C	T	TC
<b>POSTES VACANTS AU 13/02/2017</b>				
	Attaché principal	A		TC
Chargé de mission SCOT	Ingénieur territorial	A		TC
Chargé de mission Pacte financier	Attaché	A		TC
Directeur Général des Services	DGS (emploi fonctionnel)	A		TC
Directeur Général des Services	Attaché	A		TC
Chargé de développement touristique	Attaché	A		17h30
Chargé de mission ORAC	Attaché	A		TC
Responsable comptable et contrôle budgétaire	Attaché	A		TC
ORAC	Rédacteur	B		TC
Animatrice RAM	Animateur Territorial	B		TC
Habitat	Technicien	B		TC
Responsable animalier	Technicien	B		TC
Responsable PLUi	Attaché	A		TC
Responsable PLUi	Rédacteur	B		TC